Tarifs des prestations de maintien à domicile

à compter du 01 septembre 2026

Il n'y a pas de frais d'adhésion, de gestion, ni de résiliation.

- **Aide à Domicile :**
  - Tarif de base CNAV 27.10€/H
  - Tarif de base APA 25€/H

- **Repas livrés à domicile :**

  Barème appliqué selon le revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition

Tarif minimum	Tarif maximum
2.10€ le déjeuner 0.84€ le dîner 0.62€ le portage	9.50€ le déjeuner 3.38€ le dîner 3.72€ le portage

- **Télé – assistance :**

Personne non imposable	Personne imposable
Transmetteur à domicile : Gratuit Téléassistance mobile géolocalisable 14.60€/mois soit 43.80€ par trimestre	Transmetteur à domicile : 2,58€/mois soit 7.74€ par trimestre Téléassistance mobile géolocalisable 17.10€/mois : soit 51.30€ par trimestre
Options possibles à ajouter à l'abonnement de base : • Boitier à clés : 108€ (une seule facturation) • Détecteur de chute : 7.20€/mois soit 21.60€ par trimestre	

- **Transport à la demande :**

Destination	Aller simple	Aller-retour
Antony	5€	10€
Bourg La Reine, Sceaux, Châtenay- Malabry, Fresnes, L'Haÿ-Les-Roses, Massy, Verrières-Le-Buisson, Wissous	7€	14 €
Hôpital Béclère (Clamart) Hôpital Marie-Lannelongue	9€	18€

Un devis est établi gratuitement pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois.
Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses, dans la limite d'un plafond révisable chaque année. Les conditions peuvent changer : renseignez-vous auprès de votre centre d'impôts.
Une facturation mensuelle (trimestrielle pour la téléassistance) et une attestation fiscale annuelle sont adressées aux bénéficiaires.